

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2022 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

**A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2022 (partie 3) » :**

1. Ordonnance ORD2722-010 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
2. Ordonnance ORD2722-011 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées dans des kiosques aménagés à cet effet sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).
3. Ordonnance ORD2722-012 permettant la fermeture de rue ou le ralentissement de circulation sur les rues constituant les sites pour les activités figurant au Tableau des événements sur le domaine public 2022 (partie 3) (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).

**B – Ordonnances relatives à la Piétonnisation de la partie commerciale de la rue Ontario Est :**

1. Ordonnance ORD2722-013 permettant la vente de produits, de la nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation d'alcool sur le domaine public à l'occasion de la prise d'un repas sur des terrasses mutualisées sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boul. Pie-IX, du 13 juin au 9 septembre 2022 (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3, 3.1 et 8).
2. Ordonnance ORD2722-014 permettant l'affichage des enseignes, des enseignes publicitaires à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire et des bannières sur des réverbères ou aux fins d'identifier un lieu, sur des murs extérieurs sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boul. Pie-IX, du 13 juin au 9 septembre 2022 (*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve(01-275)*, art. 516).
3. Ordonnance ORD2722-015 permettant la fermeture d'un segment de la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boul. Pie-IX, du 11 juin au 11 septembre 2022 (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).
4. Ordonnance ORD2722-016 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : [mhm\\_grefe-consultation@montreal.ca](mailto:mhm_grefe-consultation@montreal.ca)

**FAIT À MONTRÉAL, CE 5<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2022.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**